

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### **Fourniture et livraison de pièces détachées pour véhicules de type VL, PL, 2 roues et Espaces verts**













---

Date et heure limites de réception des offres :

**Le lundi 31 août 2026 à 12 :00**

**Centrale d'Achat d'Amiens Métropole**  
Place de l'hôtel de ville  
BP 2720  
80027 AMIENS CEDEX 1

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Fourniture et livraison de pièces détachées pour véhicules de type VL, PL, 2 roues et Espaces verts
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Nombre de lots</b>	20
	<b>Délai de validité des offres</b>	
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée</b>	1 an reconductible 3 fois
	<b>Visite sur site</b>	Sans

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA).....	4
1.3 - Mode de passation .....	4
1.4 - Type et forme de contrat.....	4
1.5 - Décomposition de la consultation.....	5
1.6 - Nomenclature.....	7
2 - Conditions de la consultation .....	8
2.1 - Forme juridique du groupement .....	8
2.2 - Variantes.....	8
3 - Conditions relatives au contrat .....	8
3.1 - Durée du contrat et reconduction.....	8
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	8
4 - Contenu du dossier de consultation .....	8
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	9
5.1 - Documents à produire.....	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	11
6.1 - Transmission électronique.....	11
6.2 - Transmission sous support papier.....	13
7 - Examen des candidatures et des offres .....	13
7.1 - Sélection des candidatures.....	13
7.2 - Attribution des accords-cadres .....	13
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
8 - Renseignements complémentaires.....	15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
8.2 - Procédures de recours.....	15
8.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre) .....	17

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

La fourniture et livraison de pièces détachées pour véhicules de type VL, PL, 2 roues et Espaces verts.

Lieu principale d'exécution :

Territoire de la communauté d'agglomération Amiens Métropole

## 1.2 - Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA)

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole a créé une centrale d'achat en vue de conclure des marchés ou des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services.

La convention constitutive de la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA) a été approuvée par la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole du 2 juin 2016.

La présente consultation est passée par Amiens Métropole pour le compte de la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA)

### Gestionnaire de l'AMCA :

Amiens Métropole est désignée en qualité de gestionnaire de la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA) conformément à l'article 4 de la convention constitutive de l'AMCA.

### Adhérents à l'AMCA :

Les collectivités territoriales potentiellement adhérentes à la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA) sont listées à l'article 7 de la convention constitutive de l'AMCA.

Conformément à l'article 9 de la convention constitutive de l'AMCA, chaque collectivité adhérente pourra dès son adhésion à l'AMCA, passer des commandes relatives à ses besoins propres dans le cadre de la présente consultation.

## 1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.4 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande par tout adhérent à la Centrale d'Achat d'Amiens Métropole (AMCA).

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Le montant maximum de l'accord-cadre tous les lots confondus et pour chaque période (période initiale et période de reconduction) est le suivant : **960 000 .00 € H.T/ an.**

Le montant maximum global de l'accord-cadre pour tous les lots et pour toutes les périodes est le suivant : **3 840 000 € H.T**

### 1.5 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 20 Lot(s) :

LOTS	DESIGNATION	MONTANT MAXIMUM / AN	MONTANT MAXIMUM TOTAL / 4 ANS
01	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR VÉHICULES LÉGERS ET UTILITAIRES DE MARQUE RENAULT OU EQUIVALENT	80 000.00 € H.T	320 000,00 € H.T
02	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR VÉHICULES LÉGERS DE MARQUE FORD OU EQUIVALENT	20 000.00 € H.T	80 000,00 € H.T
03	FOURNITURE ET LIVRAISON DE DÉMARREURS ET D'ALTERNATEURS 12V/24V POUR LES VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE	20 000.00 € H.T	80 000,00 € H.T
04	FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS ROULEMENTS POUR LES VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE	15 000.00 € H.T	60 000,00 € H.T
05	FOURNITURE ET LIVRAISON DE FILTRATIONS POUR LES VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE	60 000.00 € H.T	240 000,00 € H.T
06	FOURNITURE DE DIVERS FEUX, CABOCHONS ET CAMÉRAS POUR LES VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE	30 000.00 € H.T	120 000,00 € H.T
07	FOURNITURE ET LIVRAISON DE SIGNALISATIONS EXTÉRIEURES POUR LES VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE	20 000.00 € H.T	80 000,00 € H.T
08	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR POIDS LOURDS DE MARQUE RENAULT OU EQUIVALENT	50 000.00 € H.T	200 000,00 € H.T
09	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR POIDS LOURDS DE MARQUE MERCEDES OU EQUIVALENT	50 000.00 € H.T	200 000,00 € H.T
10	FOURNITURE ET LIVRAISON DE FREINAGE, DE SUSPENSIONS ET BARRES D'ACCOUPLLEMENT POUR POIDS LOURDS	50 000.00 € H.T	200 000,00 € H.T
11	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR ÉQUIPEMENTS DE MARQUE SEMAT OU EQUIVALENT	200 000.00 € H.T	800 000,00 € H.T

12	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR ÉQUIPEMENTS DE MARQUE SCHMIDT OU EQUIVALENT	30 000.00 € H.T	120 000,00 € H.T
13	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR LÈVE-CONTAINERS DE MARQUE TERBERG OU EQUIVALENT	30 000.00 € H.T	120 000,00 € H.T
14	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR BALAYEUSE-ASPIRATRICE DE MARQUE EUROVOIRIE OU EQUIVALENT	25 000.00 € H.T	100 000,00 € H.T
15	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR ÉQUIPEMENTS DE MARQUE STIHL OU EQUIVALENT	70 000.00 € H.T	280 000,00 € H.T
16	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR ÉQUIPEMENTS DE MARQUE GRILLO OU EQUIVALENT	80 000.00 € H.T/an	320 000,00 € H.T
17	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES ESPACES VERTS POUR MATÉRIEL KUBOTA OU EQUIVALENT	80 000.00 € H.T	320 000,00 € H.T
18	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR ÉQUIPEMENTS DE MARQUE KARCHER OU EQUIVALENT	5 000.00 € H.T	20 000,00 € H.T
19	FOURNITURE ET LIVRAISON DE QUINCAILLERIE ET D'ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES AUTOMOBILES	25 000.00 € H.T	100 000,00 € H.T
20	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES AUTOMOBILES	20 000.00 € H.T	80 000,00 € H.T

Le montant maximum par lot est identique pour chaque période (période initiale et périodes de reconduction) de l'accord-cadre.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
34913000-0	Pièces détachées diverses

Lot(s)	Code principal	Description
<b>01</b>	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
<b>02</b>	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
<b>03</b>	31610000-5	Matériel électrique pour moteurs et véhicules
	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
<b>04</b>	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
	34330000-9	Pièces de rechanges pour poids lourds, camionnettes et automobiles
<b>05</b>	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
	42913000-9	Filtres à huile, filtres à essence et filtres à air
<b>06</b>	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
<b>07</b>	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
	34942000-2	Équipement de signalisation
<b>08</b>	34330000-9	Pièces de rechanges pour poids lourds, camionnettes et automobiles
<b>09</b>	34330000-9	Pièces de rechanges pour poids lourds, camionnettes et automobiles
<b>10</b>	34330000-9	Pièces de rechanges pour poids lourds, camionnettes et automobiles
	34322000-0	Freins et pièces de freins
<b>11</b>	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
<b>12</b>	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
<b>13</b>	42418940-0	Matériel de manutention de conteneurs
	42419000-6	Pièces pour matériel de levage et de manutention
	42400000-0	Matériel de levage et de manutention et pièces détachées
<b>14</b>	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
	34144431-8	Balayeuses aspiratrices

<b>15</b>	34913000-0	Pièces détachées diverses
<b>16</b>	34913000-0	Pièces détachées diverses
	16810000-6	Pièces pour machines agricoles
<b>17</b>	34913000-0	Pièces détachées diverses
	16810000-6	Pièces pour machines agricoles
<b>18</b>	34913000-0	Pièces détachées diverses
<b>19</b>	34913000-0	Pièces détachées diverses
	31610000-5	Matériel électrique pour moteurs et véhicules
<b>20</b>	24900000-3	Produits de chimie fine et produits de chimie variés
	24951000-5	Graisses et lubrifiants
	24910000-6	Colles
	44810000-1	Peintures

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

### 2.2 - Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat et reconduction

L'accord-cadre est conclu à compter de la notification du contrat pour une période initiale d'un an, reconductible trois fois pour une période d'un an, conformément aux conditions prévues au CCP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées par l'adhérent à l'AMCA émetteur du bon de commande dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation,
- Un Acte d'engagement (AE) et ses annexes,
- Le Cahier des clauses particulières (CCP) commun aux vingt (20) lots,

- Le Bordereau des prix unitaires (BPU) valant Détail quantitatif estimatif (DQE) pour chacun des lots,
- Le cadre de réponse valant mémoire technique,
- La Convention constitutive de la centrale d'achat d'Amiens Métropole,
- La liste des adhérents à la centrale d'achat d'Amiens Métropole,
- Les formulaires DC1 et DC2 pouvant être utilisés,
- Le vademecum de la dématérialisation.

**Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible gratuitement et uniquement à l'adresse URL suivante : <http://marchespublics.amiens-metropole.com>**

**Il est remis gratuitement à chaque candidat.**

**Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur le profil acheteur en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du DCE afin qu'il puisse être informé des réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation ainsi que d'éventuelles modifications apportées au DCE.**

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **6 jours avant la date limite de réception des offres**. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **5 - Présentation des candidatures et des offres**

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **5.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Chaque candidat doit remettre la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger
Chaque candidat doit remettre les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations (extrait Kbis nominatif, procès-verbal de conseil d'administration...)

### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## **Pièces de l'offre :**

Libellés
Un acte d'engagement (AE) et ses annexes dûment complétées, pour chacun des lots
Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE) dûment complété
Un cadre de réponses valant mémoire technique dûment complété pour chacun des lots. Il permettra d'apprécier le critère de la valeur technique du ou des lots concernés.
Les extraits de catalogue prix publics des fournitures concernant l'objet de l'accord-cadre (via support électronique, site internet etc)
Le bordereau des remises par marques ou sur catalogue
Les fiches techniques de tous les articles du BPU pour chacun des lots

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) ainsi qu'en page de garde du présent document.

Les plis électroniques qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.) ainsi que remis sous un autre mode de transmission que celui imposé, ne seront pas retenus.

### **6.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>.

Le mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

**Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.**

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

**La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :**

Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole  
Service marchés publics  
3e étage aile ouest  
Place de l'hôtel de ville  
BP 2720  
80027 AMIENS CEDEX 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**Le nommage des fichiers ne devra comprendre aucun accent. Il en va de même pour les signes de ponctuation. Les espaces sont à remplacer par des Under scores (tiret du 8 : \_)**  
**Les documents sont à fournir séparément et non scannés les uns à la suite des autres (1document = 1scan).**

**Un Vademecum destiné à vous aider lors de la remise de votre offre sur la plateforme est également joint au présent DCE.**

La signature électronique n'est pas exigée au stade de la remise des offres. La signature sera exigée des seuls candidats auxquels il est envisagé d'attribuer les accords-cadres.



**Dès lors, les candidats s'engagent s'ils sont désignés attributaires des accords-cadres à les signer de manière électronique.**

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé afin de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **8 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité des candidatures, conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique.

## **7.2 - Attribution des accords-cadres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés, pour tous les lots, de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1- Le prix</b> Le prix sera apprécié sur la base du montant total de l'offre tel qu'il résulte du DQE en euros TTC.	<b>70 points</b>
<b>2- La valeur technique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2.1- les mesures mise en œuvre pour assurer la sécurité d'approvisionnement : <b>5 points</b></li> <li>➤ 2.2- les mesures mise en œuvre pour assurer le respect des délais : <b>10 points</b></li> <li>➤ 2.3- la méthode de gestion des commandes (par le biais d'un outil informatique ou une plateforme) : <b>10 points</b></li> </ul>	<b>25 points</b>
<b>3- La performance en matière de protection de l'environnement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 3.1- Proportion de pièces issues du réemploi ou de la réutilisation : <b>2,5 points</b></li> <li>➤ 3.2- Proportion de pièces intégrant des matières recyclées : <b>2,5 points</b></li> </ul>	<b>5 points</b>

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100 points.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

#### **Méthode de calcul du critère prix :**

Le prix sera apprécié au regard du montant total du DQE et selon la méthode suivante :

$$N = C \times (P_{\text{mini}} / P)$$

Avec

C : pondération prévue pour le lot concerné

P<sub>mini</sub> : offre ayant le montant le plus faible

P : montant de l'offre étudiée

#### **Méthode et détail de notation des autres critères :**

Appréciation	Note sur 2,5	Note sur 5	Note sur 10
Absence d'informations	0	0	0
Insuffisant	0,625	1,25	2,5
Moyen	1,25	2,5	5
Satisfaisant	1,875	3,75	7,5
Très satisfaisant	2,5	5	10

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Amiens

14 rue Lemerchier

80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1

Tél : 03 22 33 61 70

Télécopie : 03 22 33 61 71

Adresse internet (U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Amiens

14 rue Lemerchier  
80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1

Tél : 03 22 33 61 70

Télécopie : 03 22 33 61 71

Adresse internet(U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif d'Amiens

14 rue Lemerchier

80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1

Tél : 03 22 33 61 70

Télécopie : 03 22 33 61 71

Adresse internet(U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

### **8.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)**

#### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Je soussigné

(nom et qualité de la personne habilitée à engager la société)

agissant pour le compte de la société :

Adresse :

N° de SIRET :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (\*)

Fait à

Le

Signature et cachet de la société

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Documents à joindre de manière impérative :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...);
- le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.